

MENTIONS DEVANT FIGURER SUR L'EMBALLAGE EXTÉRIEUR**BOÎTE EN CARTON 8 x 5 g****1. DÉNOMINATION DU MÉDICAMENT VÉTÉRINAIRE**

Theraprim 80 mg/g poudre à utiliser dans l'eau de boisson
Triméthoprime

2. LISTE DE LA (DES) SUBSTANCE(S) ACTIVE(S)

400 mg de Triméthoprime par 5 grammes de poudre.

3. FORME PHARMACEUTIQUE

Poudre à utiliser dans l'eau de boisson.

4. TAILLE DE L'EMBALLAGE

8 sachets de 5 g

5. ESPÈCES CIBLES

Pigeon voyageur et oiseau d'ornement.

6. INDICATION(S)**7. MODE ET VOIE(S) D'ADMINISTRATION**

Administration dans l'eau de boisson.

Lire la notice avant utilisation.

8. TEMPS D'ATTENTE

Ne pas utiliser chez les oiseaux destinés à la consommation humaine. Ne pas utiliser chez les oiseaux pondeurs d'œufs destinés à la consommation humaine.

9. MISE(S) EN GARDE ÉVENTUELLE(S)**10. DATE DE PÉREMOPTION**

EXP.MM/AAAA

Durée de conservation après dilution ou reconstitution conforme aux instructions à utiliser dans les 24 heures.

11. CONDITIONS PARTICULIÈRES DE CONSERVATION

À conserver à une température ne dépassant pas 25 °C.

12. PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES POUR L'ÉLIMINATION DES MÉDICAMENTS VÉTÉRINAIRES NON UTILISÉS OU DES DÉCHETS DÉRIVÉS DE CES MÉDICAMENTS, LE CAS ÉCHÉANT

Élimination : lire la notice.

13. LA MENTION « À USAGE VÉTÉRINAIRE » ET CONDITIONS OU RESTRICTIONS DE DÉLIVRANCE ET D'UTILISATION, LE CAS ÉCHÉANT

À usage vétérinaire.

À ne délivrer que sur ordonnance vétérinaire.

14. LA MENTION « TENIR HORS DE LA VUE ET DE LA PORTÉE DES ENFANTS »

Tenir hors de la vue et de la portée des enfants.

15. NOM ET ADRESSE DU TITULAIRE DE L'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ

Oropharma S.A., Kapellestraat 70, 9800 Deinze, Belgique.

16. NUMÉRO(S) D'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ

BE-V149965

17. NUMÉRO DU LOT DE FABRICATION

Lot {numéro}

Distributeur :

Oropharma S.A., Kapellestraat 70, 9800 Deinze (Belgique) – Versele-Laga S.A., Kapellestraat 70, 9800 Deinze (Belgique)

MENTIONS MINIMALES DEVANT FIGURER SUR LES PETITS CONDITIONNEMENTS PRIMAIRE**Sachet papier-PE-Alu-PE de 5 g (emballé par 8)****1. DÉNOMINATION DU MÉDICAMENT VÉTÉRINAIRE**

THERAPRIM 80 mg/g poudre à utiliser dans l'eau de boisson pour pigeons voyageurs et oiseaux d'ornement
Triméthoprime

2. QUANTITÉ DE(S) SUBSTANCE(S) ACTIVE(S)

400 mg de Triméthoprime par 5 grammes de poudre.

3. CONTENU EN POIDS, EN VOLUME OU EN NOMBRE DE DOSES

5 g

4. VOIE(S) D'ADMINISTRATION

Administration dans l'eau de boisson.

5. TEMPS D'ATTENTE

Ne pas utiliser chez les oiseaux destinés à la consommation humaine. Ne pas utiliser chez les oiseaux pondeurs d'œufs destinés à la consommation humaine.

6. NUMÉRO DU LOT

Lot {numéro}

7. DATE DE PÉREMOPTION

EXP MM/AAAA

Après dilution ou reconstitution conforme aux instructions à utiliser dans les 24 heures.

8. LA MENTION « À USAGE VÉTÉRINAIRE »

À usage vétérinaire.

MENTIONS DEVANT FIGURER SUR L'EMBALLAGE EXTÉRIEUR**Étiquette sur pot****1. DÉNOMINATION DU MÉDICAMENT VÉTÉRINAIRE**

Theraprim 80 mg/g poudre à utiliser dans l'eau de boisson
Triméthoprime

2. LISTE DE LA (DES) SUBSTANCE(S) ACTIVE(S)

80 mg de Triméthoprime par 1 gramme de poudre.

3. FORME PHARMACEUTIQUE

Poudre à utiliser dans l'eau de boisson.

4. TAILLE DE L'EMBALLAGE

120 g

5. ESPÈCES CIBLES

Pigeon voyageur et oiseau d'ornement.

6. INDICATION(S)**7. MODE ET VOIE(S) D'ADMINISTRATION**

Administration dans l'eau de boisson.

Lire la notice avant utilisation.

8. TEMPS D'ATTENTE

Ne pas utiliser chez les oiseaux destinés à la consommation humaine. Ne pas utiliser chez les oiseaux pondeurs d'œufs destinés à la consommation humaine.

9. MISE(S) EN GARDE ÉVENTUELLE(S)**10. DATE DE PÉREMOPTION**

EXP.MM/AAAA

Durée de conservation après première ouverture du conditionnement primaire : 3 mois

Durée de conservation après dilution ou reconstitution conforme aux instructions à utiliser dans les 24 heures.

11. CONDITIONS PARTICULIÈRES DE CONSERVATION

À conserver à une température ne dépassant pas 25 °C.

12. PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES POUR L'ÉLIMINATION DES MÉDICAMENTS VÉTÉRINAIRES NON UTILISÉS OU DES DÉCHETS DÉRIVÉS DE CES MÉDICAMENTS, LE CAS ÉCHÉANT

Élimination : lire la notice.

13. LA MENTION « À USAGE VÉTÉRINAIRE » ET CONDITIONS OU RESTRICTIONS DE DÉLIVRANCE ET D'UTILISATION, LE CAS ÉCHÉANT

À usage vétérinaire.

À ne délivrer que sur ordonnance vétérinaire.

14. LA MENTION « TENIR HORS DE LA VUE ET DE LA PORTÉE DES ENFANTS »

Tenir hors de la vue et de la portée des enfants.

15. NOM ET ADRESSE DU TITULAIRE DE L'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ

Oropharma S.A., Kapellestraat 70, 9800 Deinze, Belgique.

16. NUMÉRO(S) D'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ

BE-V201397

17. NUMÉRO DU LOT DE FABRICATION

Lot {numéro}

Distributeur :

Oropharma S.A., Kapellestraat 70, 9800 Deinze (Belgique) – Versele-Laga S.A., Kapellestraat 70, 9800 Deinze (Belgique)